



No 013

Le 21 janvier 1990

## MONSIEUR CLARK COMMENTE SUR LA SITUATION EN HAÏTI

"Le Canada regrette d'autant plus vivement l'institution de l'état de siège en Haïti que la décision du gouvernement haïtien pourrait remettre en cause la tenue de l'élection générale prévue cette année."

C'est ainsi qu'à réagi aujourd'hui le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark suite aux multiples arrestations de personnalités politiques qui ont suivi l'annonce samedi en Haïti de l'état de siège.

"Il pourrait s'agir là", a dit Monsieur Clark, "d'un recul considérable par rapport aux engagements maintes fois répétés du gouvernement haïtien de hater l'avènement d'institutions véritablement démocratiques."

M. Clark s'est aussi dit inquiet de rapports voulant que certaines des personnalités interpellées par les autorités haïtiennes auraient été malménées. Il a demandé à l'ambassadeur canadien à Port-au-Prince d'enquêter dans cette affaire et d'insister auprès du gouvernement haïtien pour que les libertés démocratiques soient respectées.

Il a trouvé particulièrement déplorable la suspension des clauses de la constitution protégeant les citoyens haïtiens contre les arrestations et les déportations.

Le Canada a déjà suspendu toute consultation avec Haïti portant sur l'aide bilatérale conventionnelle. Cette décision avait été prise suite aux événements tragiques de septembre 1988.

Depuis, la totalité de l'aide canadienne à Haïti est acheminée par l'intermédiaire d'organismes non-gouvernementaux et multilatéraux.